Image not found or type unknown

Succession et donation à un fils

Par **ADEKEYSER**, le **29/08/2008** à **13:01**

Bonjour,

Notre maman viens de décéder et nous avons choisi mon frêre et moi-même un notaire pour faire la succession.
En classant les divers papiers de ma maman , j'ai découvert un versement du compte de ma maman à mon frêre d'une somme de +- 11000 euro datant de septembre 2000.
Pourriez-vous me dire si cette somme doit rentrée dans les actifs et si j'en récupérerai une partie ?
Dois je prévenir mon notaire?

Merci d'avance pour votre réponse.

Salutations

Par **Marion2**, le **29/08/2008** à **19:12**

Oui, il faut prévenir votre notaire

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés